

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	17.06.2015	09:13	15.153	DEF	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe Vert'Libéral		Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Pérennisation des formations ES pour le domaine technique		ad 15.007
Contenu: Nous demandons au Conseil d'Etat d'analyser les possibilités de formation duale pour les professions techniques ES, dans les entreprises du canton de Neuchâtel, avant de supprimer les filières à plein temps, dans les écoles, afin d'assurer la pérennité de ces formations et d'éviter la perte d'un savoir-faire important.		
Développement (obligatoire): Toutes les statistiques montrent qu'il y aura une pénurie de professionnels dans les métiers techniques, notamment ceux de la mécanique et de la micromécanique et cette situation inquiète beaucoup les milieux professionnels. Le canton de Neuchâtel sera particulièrement touché par cette pénurie en raison de son économie très industrielle et orientée vers l'exportation. Il y a lieu également de veiller à ne pas confondre formation duale qui concerne des personnes qui travaillent comme apprenties dans une entreprise tout en suivant des cours dans une école, à raison d'un ou deux jours par semaine et formation continue qui concerne des personnes qui travaillent en tant qu'employées dans une entreprise tout en suivant des cours dans des écoles techniques, en règle générale le soir et le samedi matin. L'accord intercantonal que nous sommes dans l'obligation de ratifier afin de permettre aux neuchâtelais de pouvoir aller étudier dans d'autres cantons ne tient absolument pas compte de cette situation en prétendant nettement les formations ES du domaine technique. Cette situation contraint donc le Conseil d'Etat à fermer les filières ES qui sont dispensées à plein temps dans les écoles, au profit de la formation duale pour des questions de coûts, la fréquentation d'apprentis d'autres cantons, qui est actuellement importante, occasionnant une perte financière non négligeable. Toutefois, il n'est absolument pas certain qu'il y ait la possibilité de former dans des entreprises des personnes de niveau ES, car c'est sensiblement plus difficile d'apporter des compétences à des personnes qui ont déjà un CFC et seules de grosses structures pourront former, ce qui risque de limiter fortement le nombre de techniciens dont notre économie a grand besoin et d'occasionner une perte de savoir-faire dans les métiers techniques de l'horlogerie, du médical et de la mécanique.		

L'urgence est demandée: oui ☒ non ☐

L'urgence est demandée: oui ☒ non ☐

L'urgence est demandée: oui ☒ non ☐

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER